

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2018

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- attribué le 24 octobre 2018, le marché relatif au lot n°2 SERRURERIE-METALLERIE à l'entreprise SERRURERIE P. HOMANT, sise ZA les Savlons, 2 rue Marcel Galliot à 54220 MALZEVILLE, pour les travaux de restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 58 985,80 euros HT.

Le début des travaux est fixé à l'issue de la période de préparation soit à compter du 29 octobre 2018 pour une durée de 11 semaines ;

2.- accepté le 24 octobre 2018, la convention portant sur l'organisation de la « Fête des lumières au Haut Château » dans le cadre des actions culturelles de la ville, entre la Métropole du Grand Nancy, la ville de Vandoeuvre et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018 dans les salons du Haut Château ;

3.- accepté le 26 octobre 2018, l'offre de prix en plus-value proposée par la société TECHNIPLAFOND, titulaire du lot n°4, relative à la mise en œuvre d'un plafond bois dans la salle principale d'un montant de 3 060 euros HT, dans le cadre des travaux pour une salle d'activités scolaires et périscolaires à l'école élémentaire de Mouzimpré.

En conséquence, le montant total du marché s'élève à 10 988,05 euros HT ;

4.- accepté le 26 octobre 2018, la convention portant sur l'organisation d'une séance d'atelier détente à destination des assistantes maternelles et des enfants de 0 à 3 ans, entre Madame Corinne MALLET et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour la séance du vendredi 16 novembre 2018 de 9h00 à 11h00 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Madame Corinne MALLET la somme de 100 euros TTC pour la prestation ;

5.- accepté le 26 octobre 2018, la convention portant sur l'organisation d'une matinée « détente et sophrologie » à destination des assistantes maternelles, entre Madame Emmanuelle DRIANO CROS et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour la séance du samedi 17 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Madame Emmanuelle DRIANO CROS la somme de 200 euros TTC pour la prestation ;

6.- accordé le 7 novembre 2018, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 20 ans à compter du 26 octobre 2018, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-151 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 958 euros ;

7.- accordé le 7 novembre 2018, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 10 ans à compter du 26 octobre 2018, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-152 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 533 euros ;

8.- accordé le 7 novembre 2018, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 7 décembre 2018 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°Z-73 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 145 euros;

9.- accepté le 14 novembre 2018, la convention portant sur l'organisation du concert d'Antoine BEAUMONT dans le cadre des actions culturelles de la ville, entre l'association L'ACCROCHE et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le jeudi 6 décembre 2018 à la salle Maringer.

La municipalité a versé à l'association L'ACCROCHE la somme de 171 euros TTC, couvrant les frais de déplacement de l'équipe artistique (4 personnes) ;

10.- accepté le 15 novembre 2018, dans le cadre de l'organisation du cortège de la Saint Nicolas, la convention de mise à disposition d'un véhicule municipal immatriculé CC-220-YZ de type John Deere, le 5 décembre 2018, proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à la ville de Seichamps.

La mise à disposition du matériel s'est effectuée à titre gratuit.

DELIBERATION

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 12 décembre 2018.

Pour Extrait



Michel BREUILLE,

Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	30 novembre 2018
- Convocation distribuée le :	30 novembre 2018
- Affichage du compte-rendu le :	14 décembre 2018
- Affichage du procès-verbal le :	1 ^{er} mars 2019

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PernoSSI, MME LEDROIT, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME COLME à M. ROSSIGNON
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- MME SAGET à M. LAURENT
- M. GONCALVES à MME SIMONNET
- MME PAGELOT à M. LEINSTER
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. SAPIRSTEIN

Pour extrait

Michel BREUILLE,

Maire

